

Décret n° 95-372 du 5 avril 1995 étendant à la collectivité territoriale de
Mayotte, modifiant et complétant les dispositions du code rural relatives au
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'environnement et du ministre des départements et
territoires d'outre-mer,
Vu le livre II (nouveau) du code rural;
Vu l'ordonnance no 91-34 du 10 janvier 1991 portant extension et adaptation à la
collectivité territoriale de Mayotte du livre II (nouveau) du code rural;
Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,
Décrète:

Art. 1er. - Le titre VI de la partie Réglementaire du livre II du code rural est ainsi
intitulé: << Dispositions particulières aux départements d'outre-mer, à la collectivité
territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, aux Terres australes et antarctiques et à la
collectivité territoriale de Mayotte >>

Art. 2. - Les dispositions suivantes sont ajoutées au titre VI du livre II (nouveau) du
code rural:
<< Chapitre III << Dispositions particulières à la collectivité territoriale de Mayotte
<< Art. R. 263-1. - Les dispositions du chapitre III du titre IV du présent livre sont
applicables à la collectivité territoriale de Mayotte. >>

Art. 3. - Le deuxième alinéa de l'article R. 243-22 du livre II (nouveau) du code
rural est remplacé par la disposition suivante:
<< Les lacs entrant dans le champ d'attribution du Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres, lorsqu'ils sont situés en totalité ou en partie dans les cantons
côtiers, ainsi que ceux qui constituent avec le littoral une unité écologique ou
paysagère, sont rattachés aux conseils de rivage maritime correspondants. >>

Art. 4. - I. - Les points III, V et VII de l'annexe à l'article R. 243-23 du code rural
relative à la composition des conseils de rivage sont remplacés par les dispositions
suivantes:

.....
Vous pouvez consulter le tableau dans le JO no 0086 du 11/04/95 Page 5692 a
5693

Fait à Paris, le 5 avril 1995.

EDOUARD BALLADUR Par le Premier ministre: Le ministre de l'environnement,
MICHEL BARNIER Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du
territoire,
CHARLES PASQUA Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, PIERRE
MEHAIGNERIE Le ministre d'Etat, ministre de la défense,
FRANCOIS LEOTARD Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme,
BERNARD BOSSON Le ministre du budget,
NICOLAS SARKOZY Le ministre de l'agriculture et de la pêche, JEAN PUECH Le
ministre des départements et territoires d'outre-mer,
DOMINIQUE PERBEN Le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux
collectivités locales, DANIEL HOEFFE